

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération : **2023-06-86**
OBJET : **TARIFS DES SPECTACLES ET EVENEMENTS DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024**
Nomenclature : **7.1.6**

En exercice : 26 Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Présents : 18

Pouvoirs : 8

Absents : 0

Votants : 26

Délibération comportant :
ANNEXE – TARIFS DES
SPECTACLES ET
EVENEMENTS DE LA
SAISON CULTURELLE
2023-2024

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Mickaël MENDES, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Emile FORTINEAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAudeau donne pouvoir à Benjamin VACHET, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Gil RANNOU donne pouvoir à Claude RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Alain ROYER

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 2121-23 et L. 2121-29 ;

Vu l'avis de la commission Vie Associative, Sportive, Culturelle et Tourisme du 14 juin 2023, La première offre de spectacles de la Ville Treillières porte l'ambition d'un nouveau programme culturel proposé dans la salle Simone de Beauvoir, des lieux éphémères ou le futur théâtre de verdure. L'ensemble des spectacles et événements festifs sont programmés par la Direction de la Vie Associative et Culturelle et regroupés sous l'appellation "saison culturelle". Celle-ci inclura également les événements festifs de la ville, les actions de la médiathèque et mettra aussi en valeurs des actions culturelles ou des événements de loisirs portés par les associations treilliéraines. Enfin, cette saison culturelle sera éditée sous forme de livret papier et consultable en ligne.

L'objectif de cette nouvelle offre culturelle est de proposer au public un accès abordable aux différentes esthétiques du spectacle vivant dans des genres et des formes variées, théâtre, musique, histoire de l'art, arts de la rue, et en alliant divertissement et réflexion.

Cette saison culturelle nécessite donc que le conseil municipal détermine les tarifs des billets d'entrée aux spectacles payants en tenant compte de ceux pratiqués dans la région. Pour faciliter l'accès au plus grand nombre, différentes catégories sont créées :

- le tarif abonné pour fidéliser les spectateurs à partir de 3 spectacles choisis
- le tarif famille concerne tous les membres d'un même foyer
- le tarif réduit sous certaines conditions à justifier
- le tarif scolaires réservé aux enfants scolarisés jusqu'au collège

Les spectateurs de Treillières bénéficient d'un tarif différencié de ceux habitants hors de la commune. Pour bénéficier des différents tarifs, les spectateurs devront présenter un justificatif de leur situation ou de leur lieu de domicile. Enfin, pour répondre aux obligations contractuelles des artistes et compagnies ou dans le cadre de futures actions culturelles créées dans la Ville, la grille de tarifs offre la possibilité de réserver des places de spectacles gratuites pour des publics ciblés.

En accord avec le Comptable du Trésor Public, une régie de recettes est mise en place pour les spectacles.

Le tableau joint en annexe recense l'ensemble des tarifs de la saison culturelle.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'APPROUVER l'application des tarifs de la billetterie de la saison culturelle de Treillières.**

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 juin 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Valérie ROBERT

